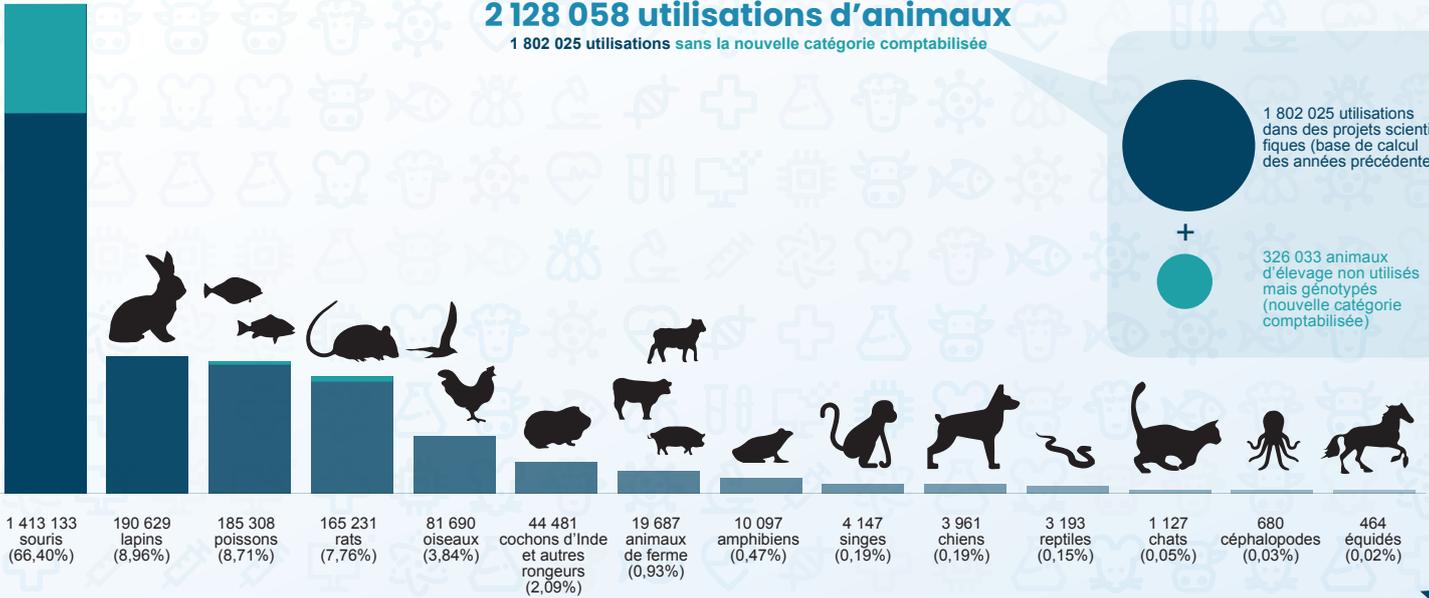


# Utilisation des animaux à des fins scientifiques dans les établissements français – Statistiques 2022

Source : Enquête statistique 2022 : utilisation des animaux à des fins scientifiques - Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche (https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/enquete-statistique-sur-l-utilisation-des-animaux-des-fins-scientifiques-46270)

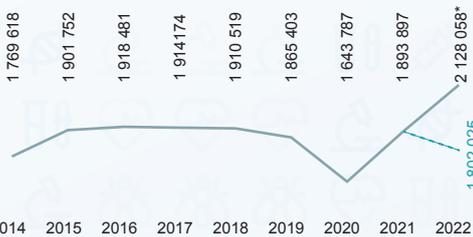


**1 802 025 utilisations** dans des projets scientifiques (base de calcul des années précédentes)

**+**

**326 033 animaux** d'élevage non utilisés mais génotypés (nouvelle catégorie comptabilisée)

## Évolution du nombre d'utilisations depuis 2014



\* : sont inclus désormais dans les calculs les animaux d'élevage non utilisés mais génotypés par des techniques invasives ne permettant pas leur identification, soit un ajout de 326 033 animaux pour cette année (suite à une demande de la Commission européenne). Selon la méthode de calcul des années précédentes, le nombre d'utilisations pour 2022 est de **1 802 025**, soit une baisse de **4,9 %** par rapport aux **1 893 897** utilisations de 2021.

### Réutilisation

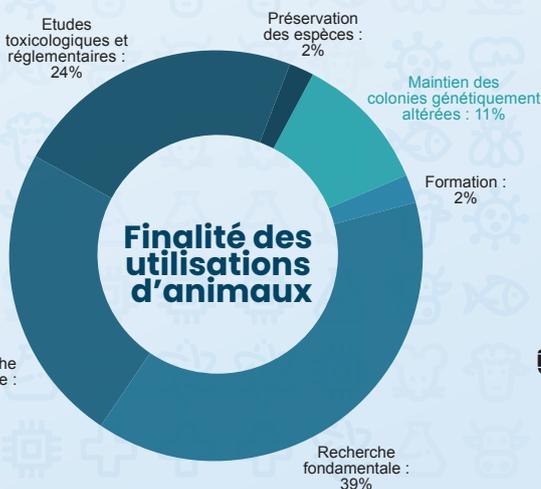
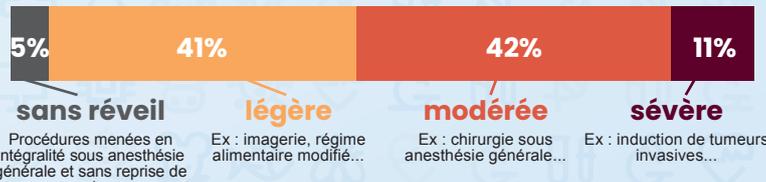
Toutes espèces confondues, le taux global de réutilisation est de 0,9%, soit 20 032 réutilisations. Il est beaucoup plus important chez des espèces comme les carnivores (chats : 67,8%, chiens : 44,0%), les équidés (83,6%) ou les singes (macaques rhésus : 62,8%).

### Lire les données

Pour chaque espèce, les chiffres indiquent le nombre d'utilisations de l'espèce concernée et non le nombre d'animaux utilisés. Pour des raisons de lisibilité, l'échelle utilisée n'est pas proportionnelle aux chiffres indiqués.

## Gravité des procédures expérimentales

La gravité des procédures expérimentales est définie par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 relatif à l'évaluation éthique et à l'autorisation des projets. Les procédures de gravité sévère font l'objet de dispositions réglementaires supplémentaires.



### Rappels

Depuis 2009, les tests pour les cosmétiques sur les animaux sont interdits.  
Depuis 2010, l'utilisation des grands singes (chimpanzés, gorilles, orang-outangs) pour la recherche est interdite.

### Animaux génétiquement altérés

Le nombre d'utilisations d'animaux génétiquement altérés est de 38,5%. À 92,9%, ce sont les souris qui sont majoritairement concernées.

